Zeitschrift: Rapport annuel / Musée National Suisse

Herausgeber: Musée National Suisse

Band: 30 (1921)

Rubrik: Administration du château de Wildegg

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nous demandait une subvention pour publier les monuments historiques de ce canton, car, ainsi que nous l'avons déjà dit dans le rapport de l'année passée, le Musée ne s'occupe plus de cette sorte d'entreprise.

A la suite d'une requête présentée par la Commission du Grutli de la Société suisse d'utilité publique, nous avons cédé au restaurant de la maison du Grutli quelques objets en étain pour orner le buffet de la salle commune.

Le Musée national a participé à l'exposition de peintures et sculptures du XVe et du début du XVIe siècle provenant de la Suisse et des régions avoisinantes, au Musée des Beaux-Arts de Zurich, en prêtant un grand nombre de pièces. Grâce à la complaisance des autorités et des collectionneurs suisses et étrangers, il a été possible de grouper un nombre si considérable d'œuvres que cette exposition a obtenu un succès inespéré, non seulement auprès des spécialistes mais aussi auprès du public et des amateurs. Nous ne doutons pas que cette exposition ait beaucoup contribué à accroître l'interêt du public pour ces anciennes œuvres d'art dont le Musée offre un si grand choix.

Un nouveau règlement du Cabinet numismatique a été établi, rendant le contrôle des visiteurs beaucoup plus sévère.

Administration du château de Wildegg.

Les travaux de restauration ont été poursuivis. On a créé une grande terrasse du côté de l'Aar à la place d'un ancien bûcher et d'un pavillon, construits tous deux au cours du XIXe siècle. L'ancien mur d'enceinte a été relevé à hauteur d'appui, ainsi que les fondations d'une tourelle demi-circulaire qui avec le temps s'étaient écroulées. Cette terrasse offre aux visiteurs une vue magnifique sur toute la vallée de l'Aar, du Bötzberg au-dessus de Brugg jusqu'à Aarau.

La belle collection de trophées de chasse montés sur des têtes sculptées de cerfs et de bouquetins et souvent sur des cartouches artistiques, a été exposée dans le vestibule du château.

Deux chambres du second étage de la partie postérieure du bâtiment ont été restaurées, les tapisseries modernes enlevées, les boiseries rétablies dans leur ancien état.

Durant les mois d'hiver, le gardien du château a commencé de mettre des étiquettes aux différents portraits de la famille d'Effinger qui intéressent vivement le public. Ces étiquettes sont placées de façon à ne pas enlever à ces pièces leur aspect de chambres habitées.

Il a été également procédé à toute une série d'améliorations aux alentours du château. Mais on ne doit pas oublier que les crédits mis à notre disposition pour tous ces travaux sont des plus modestes; aussi devons-nous nous borner à ce qui est strictement indispensable.

La question des impôts a été réglée à l'amiable avec la commune de Möriken et le canton d'Argovie. La commune a réduit ses prétentions de telle sorte que l'équilibre du budget de la Fondation n'en soit pas compromis; le canton a renoncé à prélever un impôt sur les terrains avoisinant immédiatement le château, le reste du domaine étant soumis à l'impôt cantonal comme l'avait proposé le Conseil fédéral.

Les baux ont été renouvelés, les uns avec les anciens tenanciers, d'autres avec de nouveaux locataires, le taux de ces contrats étant mis en rapport avec la valeur actuelle du terrain. Le bail de la petite ferme n'a pas été renouvelé; le terrain qui en dépendait a été réuni au reste de la propriété et affermé au canton d'Argovie dans le but d'y établir une ferme-modèle.

Un nouveau règlement a été établi en vue de permettre aux Ecoles secondaires du canton de venir dessiner dans le château et dans les environs.

Le droit de pêche dans le canal qui traverse la propriété de M. le Dr Amsler à Wildegg lui a été concédé par contrat.

Les résultats des comptes de l'année sont des plus satisfaisants, et le nombre des visiteurs s'accroît d'année en année.